

Borne ancienne retrouvée dans le périmètre du mesurage : voir plan.
Sommets des parcelles non matérialisés ou voir plan.
Les distances entre les sommets sont reprises dans le tableau sous dist. H.
Le périmètre existant de la propriété est présumé.

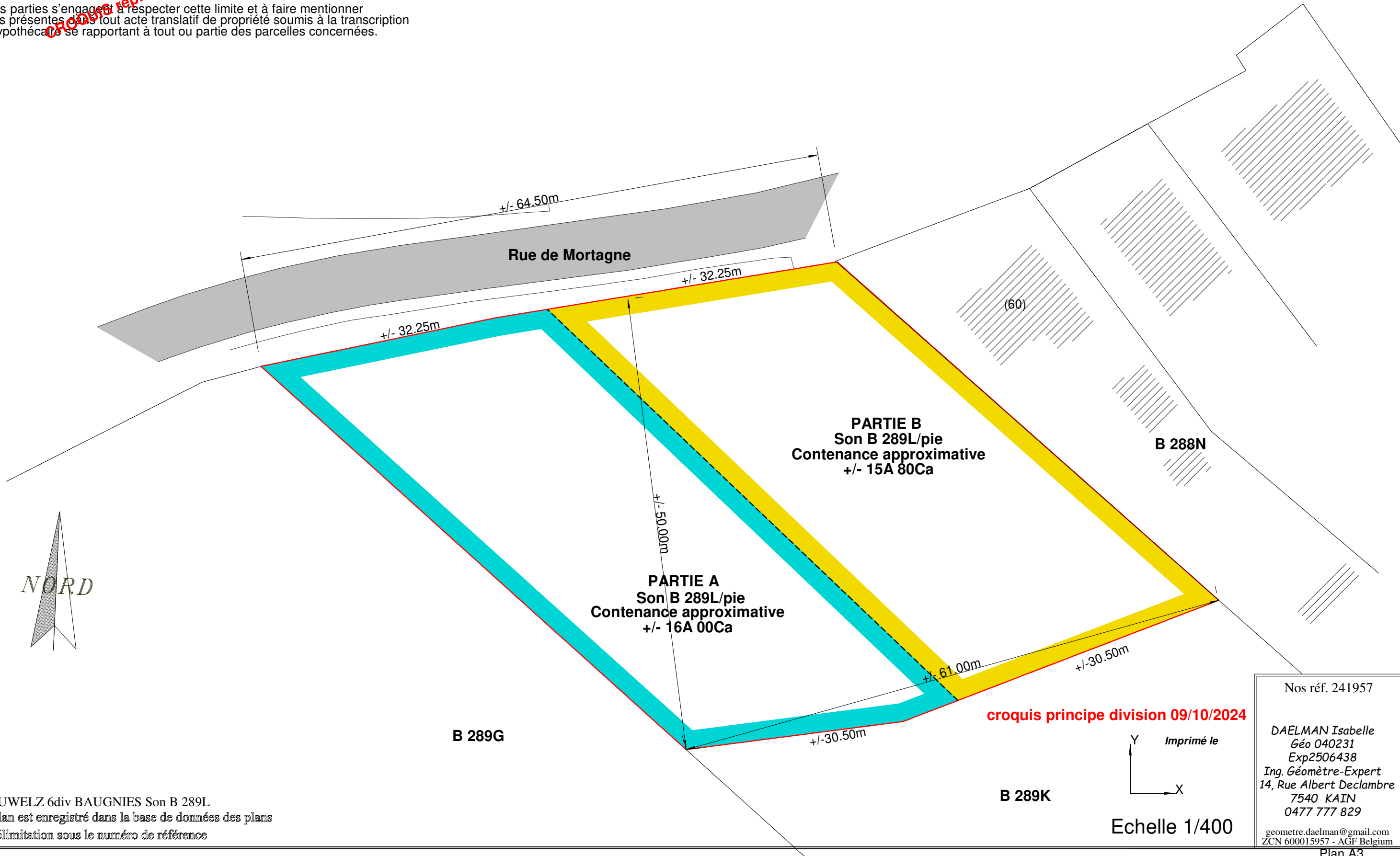
Pour obtenir les garanties juridiques sur ces limites, il y aurait lieu de les confirmer par un procès-verbal de bornage et de respecter les formalités de l'article 3.61 §3 et §4. Pour les clauses particulières, servitudes, ... se référer à l'acte authentique.

Ce plan est dressé sous réserve de l'accord des autorités compétentes sur la division.

Les parties s'engagent à respecter cette limite et à faire mentionner les présentes dans tout acte translatif de propriété soumis à la transcription hypothécaire se rapportant à tout ou partie des parcelles concernées.

Ce plan est réalisé sur base de la situation graphique du plan cadastral.

Les superficies des parties A et B seront déterminées après mesurage.



PERUWELZ 6div BAUGNIES Son B 289L
Ce plan est enregistré dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence

Nos réf. 241957

DAELMAN Isabelle
Géo 040231
Exp2506438
Ing. Géomètre-Expert
14, Rue Albert Declambre
7540 KAIN
0477 777 829

geometre.daelman@gmail.com
ZCN 600015957 - AGF Belgium

Plan A3